

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 4 SEPTEMBRE 2018

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Claude Caron et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présent : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT que le point 14b a été ajouté et que le point 17 a été modifié par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-09-212 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour modifié en ajoutant le point 14b – Étude de la rentabilité d'un plan d'asphalte régional en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup, et en changeant au point 17 le mot ville par municipalité.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 août 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-09-213 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 6 août 2018.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

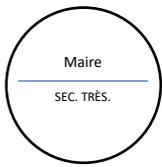
4. Informations de la mairie

Il y a eu une rencontre le jeudi 23 août dernier avec le député Jean D'Amour pour parler du projet de piscine *Espace villégiature*; il y aura un nouveau programme *Investir dans le Canada* en vertu d'une entente bilatérale Québec-Fédéral et qui pourrait nous permettre d'avoir un financement à hauteur de 66 % (33 % fédéral et 33% provincial). Dès que le programme sera officiellement affiché, la municipalité enverra une demande de financement avec la présentation du projet *Espace villégiature*.

Il y aura un colloque annuel à la FQM à la mi-septembre, Suzette de Rome et Vincent More y participeront. Il s'agit d'une bonne occasion pour rencontrer les ministres reliés à nos dossiers.

Les travaux au Parc de l'Anse continuent et vont très bien.

Le Parc des Grèves sera le projet parc visé pour des améliorations; le conseil municipal désire faire un projet pour améliorer le parc et le stationnement en 2019.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

5. Information des conseiller(ère)s

Jacqueline Poirier mentionne qu'il y a eu une réunion de Patrimoine et Culture. Concernant les concerts du couchant, il y en a eu 7 et il y a eu une très bonne assistance. L'employé de La petite école de l'Anse a été malade alors les bénévoles l'ont remplacé.

La Crieé du Monseigneur Saint-Vallier s'est bien passée à La petite école de l'Anse; la recommandation de Patrimoine et Culture est à l'effet de refaire la crieé l'an prochain, mais à la sortie de la messe du dimanche sur le parvis de l'église.

Les finances de Patrimoine et Culture vont bien. Pour le projet du Chemin du Portage, il y aura prochainement la création d'un organisme pour gérer le projet.

La nouvelle équipe de Patrimoine et Culture est dynamique.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Location au Chalet des ports : soirée, mariage et autres évènements bruyants

Il y aura un ajout au contrat de location lorsqu'un événement se fera à l'extérieur du Chalet des sports (dans une tente ou sur la patinoire) indiquant qu'après 23 h, le son de la musique devra être baissé pour ne pas qu'il y ait trop de bruits ou du tapage nocturne et pour ne pas que les voisins du Chalet des sports soient dérangés.

7. Projet Parcours la ligne rouge - œuvres signalétiques

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de participer à un projet d'affichage d'œuvres d'art massives en bordure de l'autoroute 20, présenté à la MRC de Rivière-du-Loup par la firme GID Design;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait être membre du comité et participer à la planification du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diamant et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-09-214 QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à participer au projet Parcours Fil rouge-œuvres signalétiques et à être membre du comité à la MRC qui se chargera de planifier ce projet.

8. Proposition ZAP : lien sans fil pour relier station de pompage à Inforoute municipale

Suzette de Rome se retire pour ce point puisqu'elle est membre du conseil d'administration de ZAP Bas-Saint-Laurent.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de ZAP pour un lien sans fil pour relier la station de pompage à l'Inforoute municipale;

ATTENDU QUE la proposition n'a pas été retenue compte tenu de la proposition financière qui était à hauteur de 5 977,80 \$, ce qui apparaît être trop élevé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

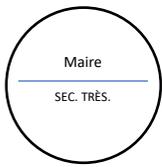
2018-09-215 QUE le conseil municipal décline la proposition de ZAP d'un lien sans fil pour relier la station de pompage à l'Inforoute municipale.

9. Investir dans le Canada - entente bilatérale Québec-Fédéral pour des infrastructures culturelles et récréatives (PIIC)

ATTENDU QUE la municipalité a été informée qu'un programme de financement *Investir dans le Canada* sera lancé prochainement;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme pourra s'avérer intéressante pour la réalisation du projet *Espace villégiature*;

EN CONSÉQUENCE,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-09-216 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc pour présenter le projet Espace villégiature et demander l'aide financière au Programme *Investir dans le Canada* dès que le programme sera lancé officiellement.

10. Vente du véhicule Chevrolet Express pour 400 \$ à Pierre-Alexandre Tardif

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de se départir de son véhicule VAN CHEVROLET EXPRESS, année 1998, immatriculé FFV 7194/7 et dont le numéro de série est le 1GCFG15W2W1010556;

ATTENDU QUE le véhicule avait besoin de réparations majeures;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 3 offres pour acheter le véhicule et a décidé d'accepter l'offre du plus offrant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-09-217 QUE le conseil municipal vende sans garantie légale ni garantie de fonctionnement le véhicule Chevrolet express, année 1998, à Pierre-Alexandre Tardif pour la somme de quatre cents dollars (400 \$) et autorise Fernand Dumont à signer tous les documents nécessaires à la SAAQ pour le transfert du véhicule.

11. Adoption du règlement de modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement en vertu du code municipal du Québec et de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 6 août 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément à la loi et que le projet de loi a été déposé à cette occasion;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été faite au projet de règlement déposé à la séance du 6 août 2018 et qu'il était disponible sur demande depuis cette date;

CONSIDÉRANT QU'aucune dépense n'est prévue suite à l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-09-218 QUE le conseil municipal adopte le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

12. Nouvelle politique familiale et des aînés – programme d'aide

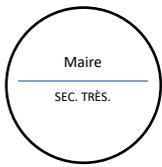
ATTENDU QU'un programme de soutien aux politiques familiales est offert aux municipalités qui désirent mettre à jour la leur et que la municipalité désire s'en prévaloir;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière doit être présentée en ligne sur le formulaire prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'une première rencontre pour la planification de la mise à jour de la Politique se tiendra avec le soutien d'un représentant de la MRC et une représentante du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS-BSL);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

2018-09-219 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, pour effectuer la demande d'aide financière en ligne dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales si des besoins sont identifiés en ce sens.

13. Rénovation de la cuisine du Chalet des sports – plans et devis

ATTENDU QUE la cuisine du Chalet des sports ne répond plus aux besoins actuels;

ATTENDU QUE des travaux de rénovation s'imposent et qu'il y a lieu de faire appel à une firme pour les plans et les devis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-09-220 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, pour effectuer la recherche de la firme qui préparera les plans et devis pour la rénovation de la cuisine au Chalet des sports.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

14. Fin du contrat d'un journalier/préposé au Chalet des sports

ATTENDU QUE la municipalité a pris la décision de mettre fin au contrat du journalier et préposé au Chalet des sports, avant la fin de sa période de probation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-09-221 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, pour informer le journalier de la fin de son contrat.

14.b Étude sur la rentabilité d'un plan d'asphalte régional en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT que le prix de l'asphaltage des rues ne cesse d'augmenter, et ce, dans toutes les municipalités de la MRC et que cette augmentation serait liée à la position dominante d'une entreprise de la région;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rivière-du-Loup possède déjà des installations industrielles à Cacouna qui pourraient être modifiées pour y installer un plan d'asphalte chaude;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un plan d'asphalte permettrait de récupérer le gaz naturel du site d'enfouissement afin de chauffer le mélange bitumineux et que le système de transport de ce gaz est déjà en place sur ce site industriel;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage désire connaître la rentabilité à court, moyen et long terme de cette possibilité de transformation industrielle ainsi que les coûts qui y seraient reliés;

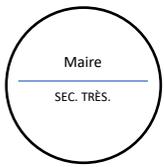
CONSIDÉRANT que nous ne serons plus en mesure d'enfouir des débris tels que le bardeau d'asphalte et d'autres produits goudronnés d'ici quelques années et que nous serons en mesure de les recycler dans cette nouvelle usine d'asphalte;

CONSIDÉRANT que ce Conseil ne possède pas les compétences techniques et professionnelles afin d'étudier un tel projet et qu'il aura besoin de l'avis d'un expert en la matière;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales a mis sur pied un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal et que ce dernier est toujours ouvert afin d'y faire de nouvelles demandes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

2018-09-222

QUE le conseil municipal désire informer les autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup de son intérêt à commander une étude, en partenariat avec les autres municipalités locales, afin d'étudier la possibilité d'implanter un plan d'asphalte sur le site de l'usine de biométhanisation dans le but de contrer les augmentations fulgurantes des prix d'asphaltage survenues au cours des dernières années et ainsi prendre une décision éclairée sur le sujet.

15. Publication à l'intention des citoyens par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* et l'*Institut du Nouveau Monde (INM)*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a réalisé, conjointement avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), une publication à l'intention des citoyens intitulée Vie municipale : comme citoyen, je m'informe et je m'implique, document d'information sur la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL-122).

La nouvelle loi a établi une vision renouvelée des relations entre le Québec et les municipalités, en privilégiant notamment une plus grande reddition de comptes aux citoyens plutôt qu'au gouvernement. De plus, elle traduit la volonté d'accroître l'autonomie des municipalités, de lever des entraves à l'exercice de leurs compétences et de renforcer la participation citoyenne à la prise de décision locale.

Cet outil a été développé pour les citoyens qui désirent mieux comprendre les modifications apportées avec l'adoption de cette loi et le rôle qu'ils sont désormais appelés à jouer auprès de leur municipalité.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

889, route du Fleuve (PIIA Rénovation de la cheminée)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover la cheminée et à construire un caisson par-dessus cette dernière avec des matériaux de même apparence que le revêtement de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-09-223

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

541, route du Fleuve (PIIA toiture)

ATTENDU QUE la demande consiste à enlever les puits de lumière sur la toiture et à refaire cette partie de la toiture avec le même revêtement que celui en place;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

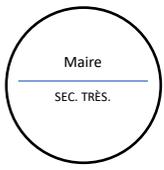
2018-09-224

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

707, route du Fleuve (PIIA agrandissement)

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le chalet afin d'en faire une résidence habitable à l'année;

ATTENDU QUE les propriétaires s'engagent à transmettre un plan d'aménagement du terrain;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE le revêtement actuel du chalet est en bois et que le conseil aimerait que les rénovations extérieures reprennent cet élément de bois extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires doivent obtenir une dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant et de rendre conforme la hauteur de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dans son projet d'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme a prévu d'ajuster certaines normes d'implantation, et par le fait même, cette demande respecterait les orientations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les articles 3.2.1 et 3.2.2 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoient que pour la restauration, la rénovation ou la réparation d'un bâtiment existant, il faut s'assurer que l'intervention s'harmonise à l'ensemble du cadre bâti spécifique au village et que le nombre de matériaux différents utilisés pour les murs d'une part et le toit, d'autre part, est le moins élevé possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents :

2018-09-225

QUE le conseil municipal autorise les travaux d'agrandissement à la condition que les propriétaires présentent à nouveau un plan respectant la recommandation à l'effet de ne maintenir que du bois comme revêtement extérieur et obtiennent une dérogation mineure afin de rendre conforme la marge de recul avant et la hauteur de l'agrandissement.

619, route du Fleuve (PIIA rénovation et toiture)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover la galerie du côté nord et à y ajouter une toiture;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation et l'ajout d'une toiture respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-09-226

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

17. Aménagement d'une rocaille dans l'emprise de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a constaté que les propriétaires actuels du 35, rue de l'Île-aux-Lièvres ont aménagé une rocaille dans l'emprise de la rue de l'Île-aux-lièvres;

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du terrain de l'emprise sur laquelle l'aménagement paysager et la rocaille ont été faits;

ATTENDU QUE la municipalité désire se réserver tous ses droits quant à cette partie de l'emprise;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont déjà presque achevés;

EN CONSÉQUENCE,

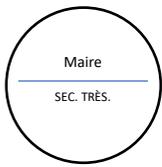
Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-09-227

QUE le conseil municipal autorise les propriétaires actuels à terminer l'aménagement paysager et à l'entretenir, mais se réserve toutefois tous les droits quant à l'emprise de chemin. En cas de travaux d'urgence nécessitant une intervention dans cette partie de l'emprise, la municipalité pourra excaver sans se préoccuper des travaux d'aménagement faits et aucune indemnisation en dommage et intérêts ne pourra être réclamée par les propriétaires du 35, rue de l'Île-aux-Lièvres.

18. Demande d'émondage sur la rue de la colline

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande, de la part d'un citoyen résidant sur la rue de la Colline, pour émonder les têtes de deux bouleaux d'environ 1,50m qui se trouvent sur un terrain appartenant à la municipalité et qui se situe au coin de la route du Fleuve et de la côte de l'Église;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que la demande est justifiée et a été démontrée à l'aide d'une photo fournie par le résident le 10 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-09-228

QUE le conseil municipal autorise l'émondage, par l'émondeur professionnel Marc Raymond, des têtes d'environ 1,50m de deux bouleaux qui se trouvent sur le terrain appartenant à la municipalité au coin de la route du Fleuve et de la côte de l'Église.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Demande des Grand amis du KRTB : programme Accès-Loisirs

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande, de la part des Grands amis du KRTB, à participer au programme Accès-Loisirs;

ATTENDU QUE ce programme consiste à offrir gratuitement des ateliers de loisirs aux personnes à faible revenu;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire y contribuer en offrant ce qui suit :

- ❖ 1 session de yoga régulier le mercredi de 19 h à 20 h15, du 26 septembre au 12 décembre;
- ❖ 1 session de Strong Zumba le lundi de 18h30 à 19h30, du 17 septembre au 10 décembre;
- ❖ 1 session de mini-basket le mardi de 18h30 à 19h15, du 2 octobre au 18 décembre;
- ❖ Offertes à un résident de préférence ou non-résident;
- ❖ Valeur : 95 \$ pour le yoga, 72 \$ pour le Strong Zumba et 25 \$ pour le mini-basket :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-09-229

QUE le conseil municipal offre gratuitement une session de yoga régulier, une session de Strong Zumba et une session de mini-basket à l'heure et au jour mentionnés ci-dessus dans le cadre du programme Accès-Loisirs des Grands amis du KRTB et en informe la responsable du Fonds Noël Lizotte.

20. Activités et évènements à venir : Fête de l'automne

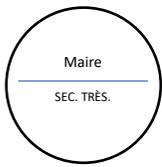
La Fête de l'automne sera célébrée le dimanche 16 septembre, dès 11 h au Chalet des sports, 200, côte de la Mer. Venez découvrir des marchands régionaux agroalimentaires, dîner avec au menu hamburgers et blés d'Inde, visiter un camion de pompier, et plus encore dans une ambiance chaleureuse et festive.

21. Recrutement pour le Comité des loisirs

Le Comité des loisirs aimerait recruter une personne supplémentaire. Donc nous lançons une invitation aux personnes intéressées à se joindre au comité en communiquant avec Marie-Anne Caron au 418-862-9163, poste 225.

22. Programmation automnale distribuée à tous les citoyen(ne)s

La programmation d'automne AUTOMNE, JE T'AIME a été distribuée à tous les citoyen(ne)s à la fin du mois d'août. Les inscriptions aux diverses activités et ateliers débutent le jeudi 6 septembre. Beaucoup de choix vous sont offerts et pour tous les goûts.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

23. Suivi sur le sondage pour le stationnement au Parc-de-l'Amitié

ATTENDU QUE la municipalité a été interpellée à plusieurs reprises lors des séances du conseil par un résident du Parc-de-l'Amitié qui notait une problématique de stationnement dans la rue du Parc et qui, selon ses dires, pouvait entraîner un problème de sécurité;

ATTENDU QUE la municipalité, après analyse de la situation, ne voyait pas la nécessité de changer la réglementation actuelle du stationnement, notamment en ce qui concernait la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une invitation à venir compléter un sondage envoyé à tous les citoyens du Parc-de-l'Amitié pour donner la possibilité à chacun d'exprimer son opinion sur la nécessité ou pas d'interdire le stationnement dans la rue du Parc;

CONSIDÉRANT QUE, sur les 25 résidents du Parc-de-l'Amitié qui ont participé au sondage, 18 désirent maintenir le stationnement et les 7 autres l'interdire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de respecter la parole de la majorité de participants au sondage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-09-230

QUE le conseil municipal n'interdise pas le stationnement et maintienne la réglementation actuelle en vigueur, et comme la situation semble plutôt résulter d'un conflit entre voisins, il souhaite qu'une solution soit trouvée pour résoudre la problématique notamment, en appelant au respect et au bon jugement de chacun.

24. Grands chantiers d'automne avec les dates - mur côtier, éclairage côte de l'Église et pavage rue Bérubé

De grands chantiers d'automne en septembre et octobre :

- ❖ Réfection du mur de soutènement de la piscine de septembre à octobre
- ❖ Pavage de la rue Bérubé début à la mi-septembre pour 2 à 3 semaines
- ❖ Installation d'éclairage piétonnier dans la côte de l'Église à la mi-septembre au début octobre
- ❖ Annexe de La petite école de l'Anse (bloc sanitaire)

DONS ET PARTICIPATION

25. Demande de partenariat pour la location de la salle Gilles-Moreau pour les scouts de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande par les Scouts de Rivière-du-Loup pour utiliser la salle Gille-Moreau une journée en échange d'une corvée de nettoyage du terrain;

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord avec ce partenariat proposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

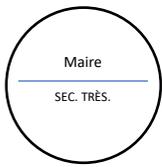
2018-09-231

QUE le conseil municipal offre l'utilisation de la Salle Gilles-Moreau pour une rencontre le 15 septembre 2018 des Scouts de Rivière-du-Loup en échange d'une participation à une corvée de nettoyage des sentiers de raquettes à une date ultérieure à déterminer.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

26. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – août 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-09-232 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 143 879,96 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

27. Période de questions

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

28. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 20 h 35.

Vincent More
Maire

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière